

CHU DE BLIDA

Quatre sourds-muets bénéficieront ce samedi d'implants cochléaires

La deuxième opération de placement d'appareils appelés implants cochléaires pour les sourds-muets aura lieu ce samedi à Blida, apprend-on auprès du professeur Yahia Rous, chef du service ORL du CHU Frantz-Fanon.

Quatre patients ont été sélectionnés pour ces interventions chirurgicales qui seront supervisées par une équipe médicale française dirigée par le professeur Bébéar.

Contrairement à la première opération qui s'est déroulée au mois

de décembre dernier et qui a vu ce professeur procéder à ces implantations, cette fois, c'est le professeur Rous qui, fort de son expérience, les effectuera lui-même.

Les appareils proviennent de deux sociétés différentes, à savoir Cochlear et Med El.

Cette dernière a offert gracieusement un implant dont le prix, rappelons-le, avoisine les 2,5 millions de dinars.

Pour le Pr Rous, l'objectif est d'atteindre le nombre de 50 implantations cette année puisque il a été décidé

du financement de 40 appareils.

L'opportunité de la présence de l'équipe médicale française permettra de former les médecins algériens sachant qu'une coopération dans le domaine de l'ontoneurochirurgie en Algérie est effective.

Notons par ailleurs que le service ORL du CHU Frantz-Fanon de Blida comprend des équipes spécialisées dans la prise en charge des cancers de l'ORL et des pathologies fonctionnelles de l'oreille

ainsi que des vertiges. La chirurgie plastique reconstructive de la face et du cou a également sa place dans ce service qui tend à se doter d'autres équipements médicaux dont le laser d'iode et du matériel de l'exploration fonctionnelle de la sphère ORL.

Un plan d'aménagement est prévu pour l'année 2007.

Il concerne la construction d'un plateau technique dont le but est de réduire le nombre de jours d'hospitalisation des malades.

M. B.

BOUIRA

Anomalies à la direction des Domaines

Un chef de service exerçant au sein de la direction des Domaines de la wilaya de Bouira et qui a été jugé en appel à une année de prison avec sursis le 21 février 2006 continue toujours à travailler au mépris des lois de la République et de celui du règlement intérieur de la direction générale des Domaines.

En effet, d'après les documents en notre possession, l'affaire remonte au mois d'octobre 2003 lorsque la direction des Domaines a découvert lors d'une opération de vente aux enchères de marchandises saisies et jusque-là mises dans un entrepôt qu'une quantité de ces marchandises constituées de cigarettes et autres boîtes de tabac

à priser et papier à tabac manquaient. Après une enquête, l'affaire a été confiée à la justice laquelle dans un premier procès qui s'était déroulé le 23 mai 2005 au niveau du tribunal de Bouira a condamné le chef de service chargé des moyens et du personnel, ainsi que deux autres agents à des peines allant d'une année de prison avec sursis et 10 000 DA d'amende pour le premier avec paiement de 380 000 DA, la valeur de la marchandise volée, à 6 mois de prison avec sursis et 5000 DA d'amende pour chacun des deux agents. Moins d'une année plus tard, soit le 21 février 2006, la cour de Bouira, qui examinait cette affai-

re en appel, a confirmé le verdict du tribunal en condamnant aux mêmes peines le chef de service, alors que les deux agents furent acquittés.

Or, plus d'une année après cette confirmation du verdict par la cour de Bouira, nous avons appris que le principal accusé, le chef de service du personnel, est toujours en poste.

Nos sources parlent même du wali qui aurait instruit le responsable de cette direction à prendre des mesures nécessaires mais, jusqu'à présent, rien n'a été fait.

Pourtant même l'article 131 du décret n°85/59 du 23 mars 1985 de la Direction générale des Domaines est clair à ce sujet

concernant les fonctionnaires poursuivis pour des faits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette loi parle de mesures conservatoires à prendre avant même la prononciation du verdict. Alors !

Rappelons que le directeur des Domaines, qui était en fonction au moment de l'affaire et qui avait actionné la justice, a été muté et remplacé en octobre 2005 par M. Saâdaoui.

Ce dernier, qui est toujours en poste et qui était auparavant directeur des Domaines de Blida, serait sous le coup d'un contrôle judiciaire dans l'affaire Bouricha, l'ex-wali de Blida.

Y. Y.

LE PT NOUS ECRIT

En réaction à l'article portant sur les "élections législatives à Boumerdès", paru dans notre édition de mardi, nous avons reçu la mise au point suivante de la direction du Parti des travailleurs :

1- Aucun militant du parti au niveau de la wilaya de Boumerdès n'a contesté la reconduction de M. Tazibt Ramdane

député sortant de la wilaya, à la tête de la liste du parti.

2- L'auteur du papier relève que M. Tazibt Ramdane est originaire de Tizi-Ouzou, serait-ce un crime ?

3- L'auteur de l'article, parlant au nom de tous les citoyens de la wilaya, affirme que M. Tazibt Ramdane est inconnu et porte un jugement sur son bilan.

C'est à notre avis, à son parti qu'échoit en premier lieu, cette responsabilité, quant aux citoyens qui n'ont mandaté personne pour parler en leur nom, ils auront l'occasion de se prononcer sur le bilan de M. Tazibt Ramdane le 17 mai 2007.

Y. Y.
Le secrétariat politique
Djelloul Djoudi

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS

"Il faut arriver à moraliser la profession, normaliser l'acte médical et mettre fin à l'anarchie"

C'est l'objectif que s'est assigné le conseil national de l'Ordre des médecins, et ce, par la voix de son vice-président, le Dr Gaceb Mostefa.

Elu vice-président de l'Ordre depuis septembre 2006, le Dr Gaceb a effectué une campagne d'inscription et de réinscription touchant 1 200 médecins à travers le territoire national. Son but : redonner au médecin et à la pratique médicale la place qu'ils méritent.

"L'Ordre doit devenir un partenaire incontournable avec le pouvoir public, en particulier avec le ministère de la Santé, et ce, afin d'arriver à moraliser la profession, à normaliser l'acte médical et mettre fin à l'anarchie ambiante qui sévit actuellement dans certains cabinets et au sein de la famille médicale pour arriver à offrir au citoyen une médecine moderne en rupture totale avec la médecine archaïque", c'est une véritable bataille que mène l'Ordre des médecins contre les charlatans. "Présent sur le terrain, l'Ordre des médecins assumera ses responsabilités et mettra fin au charlatanisme. A ce titre, il dénonce l'intérêt qu'a accordé un média lourd à certains charlatans, en faisant l'éloge des pratiques médicales archaïques".

Outré, le Dr Gaceb explique "de cette façon, on ne peut que semer le doute et la confusion et par là même, dévaluer à terme l'acte médical dommageable pour le malade".

Il fustige aussi, la présence en Algérie, ces dernières années, de "praticiens" étrangers, qui affirme-t-il, "viennent en touristes et assurent à nos compatriotes des actes médicaux lourds, hyperspécialisés. Les lois de la République sont pourtant claires dans ce sens, en particulier l'article 204 du décret exécutif de 1992 portant code de déontologie médicale qui stipule que nul ne peut exercer la médecine ou la chirurgie en Algérie s'il n'est pas inscrit au préalable au tableau de l'Ordre des médecins. Au-delà du 30 avril, dernier délai accordé à tout médecin exerçant sur le territoire national de s'inscrire à l'Ordre.

Des poursuites judiciaires seront engagées pour mettre fin à l'exercice illégal de la médecine et barrer la route aux opérateurs étrangers "touristes". Une rencontre a lieu aujourd'hui, à l'hôtel Safir Mazafran (Zéralda) réunissant le conseil de l'Ordre des médecins, pour sa deuxième semaine où seront justement débattues des questions touchant le secteur de la santé et la pratique médicale, notamment l'offensive de quelques personnalités étrangères qui veulent lancer en Algérie ladite "médecine alternative et la position officielle de l'Ordre des médecins, l'exercice illégal de la médecine par quelques opérateurs étrangers dans les cliniques privées, et le sort de certains médecins généralistes au chômage".

Toujours dans le même registre, le 24 mai prochain, se tiendra un séminaire euro-méditerranéen des Ordres médicaux où il sera question "des échanges d'expériences et l'éventualité de coopérations multilatérales dans la perspective de libre circulation de nos praticiens à travers la communauté européenne, la possibilité de terrains de stages et la réciprocité d'inscriptions d'organisation au tableau des pays concernés.

17 pays ont d'ores et déjà confirmé leur participation. Cette manifestation, placée sous le haut patronage du président de la République, entre dans le cadre du processus de Barcelone". De cette façon, souligne le Dr Gaceb, nous comptons dans les années à venir offrir à nos citoyens une médecine moderne qui réponde aux données les plus récentes de la science car sur le plan de la santé, notre pays a résolu opté pour cette politique.

N. Y.